



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

territoires palestiniens

Question écrite n° 85420

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le Premier ministre sur les événements préoccupants dans les territoires gérés par l'Autorité palestinienne, qui menacent les intérêts de la France. Des caricatures parues dans plusieurs quotidiens français, représentant le prophète de la religion islamique, ont suscité dans la bande de Gaza et en Cisjordanie de violentes réactions. Le centre culturel français de Gaza et celui de Naplouse ont été pris pour cible et dégradés par des manifestants surexcités, un jet de grenade a touché le bâtiment, des drapeaux français ont été brûlés. Des menaces ont également été portées contre tout ressortissant français vivant dans les territoires gérés par l'Autorité palestinienne. Ces manifestations de violence à l'égard de la France sont inacceptables, et ce d'autant plus qu'elles sont liées à la liberté de la presse, valeur fondamentale d'une démocratie. La France doit inciter l'Autorité palestinienne à réprimer de tels actes, comme ils le seraient dans un État organisé. Il faut également envisager de remettre en cause le financement de l'Autorité palestinienne tant au niveau français qu'au niveau européen. De tels actes d'agression contre la France ne sont pas nouveaux. En 2001, le Premier ministre avait fait l'objet d'une émeute, de jets de pierres, lors de sa visite à l'université de Bir Zeit. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les actions envisagées par le Gouvernement devant ces graves atteintes qui remettent en cause les intérêts de la France, et plus largement la démocratie. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

L'affaire de la publication de caricatures du prophète Mahomet dans plusieurs journaux européens a suscité une grande émotion dans les territoires palestiniens comme dans l'ensemble du monde arabe et musulman. L'Autorité palestinienne a fermement condamné les menaces et les actes proférés à l'encontre des ressortissants ou des symboles étrangers présents dans les territoires, soulignant que ces actes étaient irresponsables et contraires aux intérêts du peuple palestinien. Nous avons énoncé à nos interlocuteurs palestiniens notre position fondée à la fois sur notre attachement à la liberté de la presse qui constitue un des piliers de la République française et sur le respect des croyances religieuses et des convictions. Grâce aux nombreux appels au calme et à la responsabilité émanant de nombreuses autorités en Occident et dans le monde musulman, la situation s'est apaisée. Il est essentiel aujourd'hui de donner un nouvel élan au dialogue entre les cultures et à l'esprit de tolérance pour éviter que les incompréhensions ne se transforment en rejet de l'autre.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85420

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1405

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4640